

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois 5 fr.
 Six mois 9 fr.
 Un an 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement en bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclamations... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 3, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (408)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h19	7h40	7h45	9h40	10h30	11h15	7h30	9h30	5h25	7h50	
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	6 50	1 45	5 46	7 37	9 37	5 37	7 57	
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	7 18	3 30	7 34	PÉRIGUEUX..... —	8 36	5 46	5 46	7 50	9 49	5 53	8 10	
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	7 48	3 30	7 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	5 46	8 2	9 57	6 7	8 49	
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	10 58	5 46	11 6	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	3h40	8 11	10 6	6 20	8 28	
Puy-l'Évêque.....	6 17	2 »	6 49	3 28	10 18	—	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31	8 30	10 20	6 43	8 46	
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	9 34	—	—	—	—	—	—	8 44	10 32	7 2	9 »	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	9 42	—	—	—	—	—	—	8 55	10 41	7 18	9 11	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	7 15	12 42	7 53	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	3h40	9 7	10 52	7 35	9 23	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31	9 25	11 8	7 54	9 41	

Cahors, le 26 Septembre 1874

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL

LISTE DES CANDIDATS PATRONNÉS PAR LES JOURNAUX CONSERVATEURS DU LOT.

Canton de St-Géry.

M. Octave Depeyre, député, ancien ministre de la justice, contre M. Talou, candidat radical, patronné par les journaux le Réformateur, le Républicain, le Libéral.

Canton de Cahord (Nord).

M. Achille Bessières, contre M. Relhié, patronné par le parti radical.

Canton de Latronquière.

M. Bouscarel, maire de Latronquière, contre M. Laborie, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Figeac (Est).

M. Mage, Emile, ancien juge de paix, contre M. Teilhard, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Figeac (Ouest).

M. Cipières, contre M. Rouchon, candidat radical.

Canton de Livernon.

M. Andral, candidat orléaniste, contre M. Vayssié, patronné par les journaux radicaux.

Canton de Vayrac.

M. Dussol, maire de Cavagnac, contre M. de Verninac, candidat radical, soutenu par les journaux de même nuance.

Canton de Souillac.

M. le comte de Marquessac, capitaine de frégate, contre M. Albert Lachize, candidat soutenu par les journaux radicaux.

Canton de Gramat.

M. Calmels-d'Artinsac, maire de Gramat, contre M. Griffel, ex-maire, patronné par les journaux radicaux.

Dans les cantons où les candidats conservateurs sont sans concurrents, dans ceux où la lutte a lieu entre candidats également conservateurs, le Journal du Lot n'a pas à intervenir, il laisse aux électeurs le soin de se prononcer dans le sens de leurs préférences personnelles.

LES CANDIDATURES OFFICIELLES

Le Libéral du Lot est véritablement le plus maladroit des amis. Il joue vis-à-vis de son Directeur le rôle de l'ours qui, pour tuer une mouche, assommeait son bienfaiteur en lui lançant un pavé.

Personne, en effet, n'a moins le droit que M. Talou de crier au scandale des candidatures officielles; l'histoire de son élection n'est pas si ancienne qu'on ne se souvienne des agissements qui eurent lieu dans le canton de Saint-Géry, en 1871.

On n'a pas perdu le souvenir des efforts que firent alors certains fonctionnaires pour faire triompher une candidature qui passait pour agréable au gouvernement de MM. Thiers et Calmon.

On citait dans ce temps l'action efficace d'un employé des tabacs. Cette propagande devait être irrésistible dans un pays où cette culture a tant d'importance. Bien des électeurs purent s'imaginer qu'en votant conformément aux conseils de cet employé, ils assuraient l'obtention de leurs permis.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples qui prouveraient avec quel soin on cherchait à faire croire à l'influence de M. Talou auprès des différentes administrations.

Mais laissons le passé, puisque l'élection de ce conseiller général a été validée malgré de nombreuses et d'énergiques protestations.

Nous nous bornerons à dire qu'en ce moment le patron libéral du Libéral ne se gêne pas pour atteler à son char électoral les employés dont le concours peut faire croire à un reste d'influence. Les receveurs buralistes l'accompagnent dans ses tournées, le fêtent et le reçoivent, et cependant aucun de ces agents n'a été révoqué.

Nous le demandons, en serait-il ainsi si les déclamations du Libéral avaient quelque fondement, si la pression administrative, se dont plaint cette feuille avait quelque fondement.

Le rédacteur de cette feuille remplit cinq colonnes pour traiter la question des candidatures officielles; mais il n'a pu citer un seul fait à l'appui de ses insinuations.

Il faut en finir avec ces manœuvres de mauvais aloi. En deux mots nous allons préciser à quels signes on reconnaît la candidature officielle: elle a ce caractère, que, sous ce régime, les agents des administrations reçoivent l'ordre d'user de toute leur influence en faveur du candidat patronné par le gouvernement.

On a beaucoup crié contre cette espèce de pression. M. Depeyre, nous l'en louons, a été un de ceux qui l'ont le plus vivement attaquée,

et nous remercions le Libéral du Lot d'avoir rappelé les paroles qu'il a prononcées à cette occasion, et qu'il n'a jamais désavouées

Nous allons prouver que, comme ministre et comme candidat, il les a maintenues par ses actes.

Il nous est revenu une anecdote dont nous garantissons l'exactitude, et qui témoigne de la persistance des sentiments de l'ancien Garde des Sceaux à l'endroit des candidatures officielles.

M. Depeyre qui, dans ses tournées, s'était abstenu de visiter M. le juge de paix de Saint-Géry, rencontra ce magistrat à Cahors.

« Ne vous étonnez pas, lui dit-il, si j'ai rayé votre nom de la liste des visites que je fais dans votre canton; on aurait pu mal interpréter cette prévenance de ma part; mais puisque le hasard a amené notre rencontre, permettez-moi de vous rappeler la circulaire que j'ai adressée, comme ministre, sur le rôle des juges de paix à l'occasion des épreuves du « du suffrage universel :

« Ces magistrats ne doivent, sous aucun prétexte, prendre part aux luttes de la politique. »

« Je ne vous demande qu'une chose, c'est de suivre à la lettre ces instructions dans la lutte à laquelle je suis intéressé. »

L'autre jour, le Libéral du Lot louait M. le Directeur des Contributions indirectes, et M. l'Ingénieur en chef d'avoir écrit une circulaire qui engageait les agents placés sous leurs ordres à s'abstenir de toute immixtion dans la lutte électorale. « On leur disait qu'ils ne relevaient que de leur conscience pour leur vote, mais on ajoutait qu'ils n'avaient pas le droit d'user au profit de telle ou telle candidature de l'influence d'un pouvoir dont ils n'étaient que de simples dépositaires. »

Si le Journal auquel nous répondons avait été ou avait voulu être mieux renseigné, il n'aurait eu qu'à interroger les auteurs de la circulaire. — Ils lui auraient appris que ces instructions n'étaient que l'exécution de celles données par M. le Préfet aux directeurs des différentes administrations.

Nous sommes autorisés à affirmer le fait.

On le voit, c'est par des preuves caractéristiques que nous répondons aux malveillantes insinuations d'un journal, dont les affirmations sont toujours démenties.

Le Libéral ajoute que les Maires du canton de St-Géry, en offrant la candidature à M. Depeyre, ont fait un acte qui constitue la candidature officielle. Nous ne pouvons accepter cette doctrine.

Les Maires, comme tous les citoyens, sont parfaitement libres de porter leurs préférences

sur des candidats partageant leurs opinions politiques; — ils ont le droit de repousser et de combattre les candidats qui leur paraissent avoir mal représenté les intérêts de leur circonscription. — Nous ajouterons, qu'il n'existe pas un Maire en France qui ne préférât l'abandon de son écharpe au sacrifice de ses opinions personnelles.

Mais, insinue le journal de M. Talou, les Maires n'ont pas été libres, ils ont obéi à la pression administrative.

Notre réponse la voici :

Nous défions M. Talou et son journal de nous indiquer le nom d'un seul Maire qui ait signé l'adresse à M. Depeyre sur les sollicitations de M. le Préfet du Lot.

Nous attendons la réponse à ce défi !

Si nous vivions sous le régime des candidatures officielles, voici ce qui se serait passé :

Le maire d'Esclauzels qui, seul, n'a pas signé l'adresse à M. Depeyre, aurait été immédiatement révoqué.

Les receveurs buralistes qui ne craignent pas d'accompagner M. Talou dans ses visites électorales, d'autres fonctionnaires qui agissent en dessous en faveur du candidat radical, auraient éprouvé le même sort.

Voici les signes caractéristiques de la candidature officielle, nous mettons au défi le Libéral du Lot de prouver le contraire.

M. Depeyre jugé par M. Léon Valéry.

M. Léon Valéry qui, depuis quelque temps, remplit le Libéral du Lot d'attaques aussi passionnées qu'injustes contre M. Depeyre et ses partisans, n'a pas toujours professé les mêmes sentiments à l'endroit de l'ancien Garde des Sceaux :

Voici ce qu'il écrivait — et M. Depeyre ne l'a pas ignoré — à la date du 2 décembre 1873 :

« La nomination de M. Octave Depeyre aux fonctions de ministre de la justice, a été accueillie avec une véritable satisfaction dans le département du Lot, où sa famille et lui-même sont si justement estimés.

« Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en retraçant, dans ces quelques lignes, les diverses phases de cette existence encore dans toute sa force et déjà si bien remplie.

« Notre compatriote est à peine âgé de cinquante ans. C'est au lycée de Cahors qu'il fit ses études classiques. Il n'en partit que pour aller suivre les cours de droit à Toulouse, où, très-jeune encore, il eut pour camarades M. Batbie,

membre du dernier cabinet, et M. Pagès Dupont, son collègue à la Chambre.

» Si nul n'eût pu prédire alors l'avenir des trois étudiants, leurs débuts n'en témoignaient pas moins chez eux d'une nature vigoureuse et de hautes facultés.

» C'est de cette époque, que date le passage de M. Depeyre à la *Gazette du Languedoc*, dont il fut le rédacteur en chef. On a gardé à Toulouse le souvenir de ses articles et de l'attitude ferme qu'il prit, comme homme et comme publiciste, dans ces premiers essais de la vie politique.

» Son entrée au barreau fut signalée par des succès qui ne pouvaient lui manquer. Avec moins de brillant, M. Octave Depeyre, esprit droit et pratique, fut devenu aisément un habile homme d'affaires. Mais la nature de son talent le poussait ailleurs : la Cour d'assises se prêtait mieux au développement de toutes ses ressources, et c'est là que sa parole brilla de tout son éclat. Convictions profondes, facilité d'élocution, organe plus que suffisant, vivacité dans le geste, M. Depeyre, avec tout cela, ne pouvait que prendre un des premiers rangs, parmi les avocats en évidence à Toulouse. C'est ce qui arriva.

» Son éloquence passionnée, mordante, passant volontiers de l'ironie sanglante au défi, explique ses préférences pour les causes politiques. C'est à elles qu'il dut les meilleurs de ses plaidoyers, parce que nulle part sa conscience ne se trouvait plus à l'aise. Presque toujours, en effet, son talent était, dans ces circonstances, au service des opinions politiques qu'il partageait, et voilà pourquoi tant d'émotion ou de fougue dans sa parole.

» Son audace, qui prenait sa source dans la fermeté de sa foi, devait l'accompagner partout. Nommé Mainteneur des Jeux Floraux, il prit pour sujet de son discours à l'Académie ; *La liberté de la parole*. Inutile de dire qu'il s'en faisait l'ardent défenseur, à une époque où on la disait si comprimée. Ce fut un acte de courage.

» Au physique, il y a dans le froncement de sourcil qui lui est familier, quelque chose d'un peu dur et de légèrement narquois que ne fait qu'ajouter chez lui aux effets oratoires.

» On dirait des traits qui se détachent de sa prunelle, à travers des paupières plissées, quand il interpelle ou défie son adversaire, dans une superbe indignation. Tel nous l'avons vu à la barre.

» Dans la vie du monde et jusque dans l'intimité, on retrouve l'homme qui s'est fait une habitude de la dignité et de la réflexion.

» Nous ne dirons rien de sa vie parlementaire, qui commence à peine : tout le monde le connaît. Nous sommes de ceux qui croient que son rôle y est désormais marqué, parce que nous sommes sûrs de son honnêteté politique et de la sincérité de ses convictions.

» Un dernier mot sur M. Depeyre : S'il a quitté Cahors pour faire de Toulouse son pays d'adoption, ses prédilections sont toutes pour sa ville natale, et, du côté du cœur, il nous appartient tout entier. »

Les petites calomnies que l'on n'ose imprimer.

Ce n'est pas l'audace qui manque au *Libéral du Lot*. Il est tellement accoutumé aux démentis qu'il n'y fait même plus attention.

Cependant, malgré toute son assurance, il n'a pas encore osé introduire dans ses colonnes certaines calomnies que des agents sans aveu font circuler dans les campagnes.

Nous connaissons ses manœuvres. Il nous suffira de les dévoiler pour les flétrir.

Nous voulons parler de ceux qui cherchent à persuader aux électeurs que M. Depeyre veut le retour de la dime et de la corvée.

Ils vont même plus loin : ils affirment que c'est ce candidat qui a fait augmenter le tarif des messes et des enterrements.

Il faut vraiment que ceux qui se livrent à ces manœuvres, se fassent une bien pauvre idée de l'intelligence des électeurs pour leur

raconter des bourdes pareilles.

Les habitants du canton de St-Géry savent parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet. Ils n'ignorent pas, qu'avec le suffrage universel, qui est l'égalité devant le vote ; qu'avec notre système d'impôt, qui est l'égalité dans le budget, le passé ne saurait renaître ; ils savent que M. Depeyre serait le premier à défendre les conquêtes de la liberté.

A qui appartient aujourd'hui la terre si ce n'est à ceux qui la cultivent ? Où sont les grands seigneurs d'autrefois ?

Franchement, les émissaires qui courent les campagnes prennent les électeurs pour trop crédules.

Quant au nouveau tarif des messes qu'ils imputent à M. Depeyre, la manœuvre est trop grossière pour faire de l'effet.

Est-ce que tout le monde ne sait pas que ces droits sont fixés par les évêques. A qui persuadera-t-on que M. Depeyre porte la croix et la mitre, et donne la confirmation ?

Voilà cependant à quels moyens on a recours pour soutenir une candidature condamnée par l'opinion publique.

Quel est le rouge ? Quel est le blanc ?

Les partisans du candidat radical de St-Géry, usent de tous les moyens pour tromper les électeurs.

Voyant qu'on leur riait au nez, lorsqu'ils parlaient de la dime, de la corvée et du tarif des messes, ils ont usé d'un dernier stratagème : ils ont dit et répété sur tous les tons que M. Depeyre était un *blanc* ; ils savaient que ce mot sonne mal dans la campagne, parce que par *blancs* on entend les partisans de l'ancien régime.

Notre réponse sur ce point sera aussi courte que décisive.

Sur quoi juge-t-on un homme politique, si ce n'est sur ses actes. Or, voici ce qu'a fait M. Depeyre depuis qu'il est député :

C'est lui qui a dénoncé cette effroyable conspiration qui s'appelle *l'Internationale*, c'est lui qui a contribué à faire voter la loi qui l'a détruite :

C'est M. Depeyre qui a demandé le 24 Mai, la nomination de M. le maréchal de MacMahon à la première magistrature du pays ;

C'est M. Depeyre que le Maréchal a choisi pour son ministre de la justice ;

C'est M. Depeyre, lorsqu'il a été Garde des Sceaux, qui a ordonné des poursuites contre les auteurs des crimes de Septembre.

Ceux qui accusent M. Depeyre d'être un *blanc* dans le sens qu'y attachent les partisans de M. Talou, portent la même accusation contre le Maréchal.

Voyons maintenant ce qu'est en politique M. Talou : un radical des plus rouges. C'est lui qui inspire et paie le journal *le Libéral du Lot*, cette feuille qui glorifie Gambetta, et déverse ses calomnies sur tout ce qu'il y a d'honnête et d'honorable dans le département.

C'est M. Talou qui votait naguère contre les *Frères de la doctrine chrétienne* ;

C'est M. Talou qui, au Conseil général, s'est prononcé contre le Gouvernement, en votant contre l'application de la loi sur les maires.

Ses opinions sont si avancées que ses amis du Conseil général ont été obligés de l'abandonner dans cette circonstance.

MM. Roques, Cambres, Teilhard votèrent contre lui.

Electeurs de St-Géry, vous connaissez les deux hommes : c'est à vous de choisir.

C'est sans étonnement que nous lisons dans les journaux de Paris la note suivante :

Les rapports des préfets arrivés jusqu'à présent au ministère de l'intérieur permettent de penser, que les élections pour le renouvellement partiel des Conseils généraux, affecteront un caractère essentiellement conservateur.

Le Pays peut se tromper sur le caractère et les vraies tendances des candidats purement politiques qui briguent la députation ; il ne les connaît pas la plupart du temps, et d'autres fois il est indignement berné et dupé par les affiliés des comités radicaux, qui tiennent boutique de mensonges, de calomnies. En revanche, dans chaque canton, il est possible pour certains électeurs de savoir, si tel candidat est un ennemi du maréchal MacMahon, ou bien un faux ami ayant déploré et regrettant la déroute

républicaine du 24 mai 1873, si tel autre candidat au contraire ne représente pas tout à la fois la politique conservatrice du Maréchal, indispensable à la prospérité politique. Cette distinction étant facile pour tout citoyen, qui comprend son devoir, nous sommes convaincus, avec les journaux de Paris, que les élections des conseillers généraux seront excellentes, dimanche prochain, et que notre département en particulier, tiendra à ne donner ses suffrages qu'à des hommes dévoués aux idées d'ordre, de modération et d'apaisement. Dieu a accordé, à la plupart de nos cantons, une splendide récolte. Cette grande joie se changerait en ruine et en désastres, si le radicalisme, repoussé au fond des eaux depuis quelque temps, pouvait remonter à la surface.

Chronique locale

et méridionale.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE ST-GÉRY.

Quel est celui qui est étranger au canton de St-Géry ?

Les partisans de M. Talou, ne négligent aucun des petits moyens qui, en temps d'élection, peuvent faire quelque impression sur les électeurs naïfs.

Ils prétendent que M. Depeyre est étranger au canton de St-Géry.

Prouvons d'abord que l'étranger est M. Talou ; il nous sera facile ensuite d'établir les lettres de cité de son concurrent.

M. Talou est le neveu de M. Jarlan, ancien maire de Laroque-des-Ares. Or, nous ne sachons pas que cette parenté lui donne des droits de naturalisation dans le canton de St-Géry.

M. Talou est originaire de Franconlès, où son père habite encore, qui ne fait pas non plus partie du canton qu'il désire représenter.

M. Talou est avoué à Cahors ; ce titre, tout honorable qu'il soit, ne prouve nullement qu'il ait des liens avec le canton de St-Géry.

Pour M. Depeyre, il en est autrement, sa famille maternelle appartient au canton de St-Géry ; il possédait, il y a quelques années, à Vers, une propriété qui lui venait de sa famille.

M. Laur, l'ancien juge de paix de St-Géry, et qui y a laissé de si honorables souvenirs, après avoir exercé pendant plus de trente ans les fonctions de cette magistrature, était l'oncle de M. Depeyre.

Il faut avoir une grande assurance pour oser dire que ce candidat est un étranger. Tout le monde ne sait-il pas qu'il est né à Cahors, qu'il y a passé la moitié de sa vie. Son frère, Victor, n'est-il pas vice-président du tribunal, son autre frère n'est-il pas maire de Douelle ?

M. Depeyre ne possède-t-il pas des propriétés importantes dans le Lot, qui est sa seule et bien chère patrie ?

Les habitants de St-Géry, ne s'y sont pas trompés ; lorsque ce candidat les a visités, ce n'est pas un étranger qu'ils avaient devant eux, mais un compatriote parlant leur langage, comprenant leurs intérêts et ayant étudié leurs besoins.

N'insistez pas, Monsieur Talou, sur cette question ; on vous répondrait : Il n'y a à St-Géry qu'un étranger, c'est vous !

Les partisans de M. Talou ajoutent encore que, vivant à Cahors, M. Talou est bien plus près de ses électeurs et que chaque jour il peut leur rendre un de ces petits services qui sont la menue monnaie de la reconnaissance électorale.

Nous demandons quels services peut rendre par lui-même M. Talou ; à moins qu'il ne consente, comme avoué, à instrumenter gratis pour les clients de son canton, nous ne voyons pas quels peuvent être les résultats de son bon vouloir, surtout depuis qu'il est devenu directeur d'un journal qui éloigne de lui tous les conservateurs.

M. Depeyre, au contraire, dans sa haute situation, peut être on ne peut plus utile à son canton ; car, si les affaires communales commencent en province, c'est à Paris qu'elles se décident. Plus de deux cents députés sont membres des conseils généraux, et les cantons qu'ils représen-

tent, ne s'en plaignent pas.

La conclusion, les lecteurs la feront ; en votant pour M. Depeyre, que tant de liens rattachent à leur canton, et qui, par son influence, est plus à même de défendre les intérêts de sa circonscription.

CANTON DE CAHORS (NORD).

La naissance d'une candidature radicale dans le canton nord de Cahors, a été précédée d'un long et douloureux enfantement.

Si nos informations sont exactes, MM. les radicaux auraient éprouvé des difficultés presque insurmontables pour réunir un semblant de comité chargé de donner l'onction électorale au candidat.

Ils auraient envoyé plus de trois cents lettres de convocation aux frères et amis. Sur ce nombre, quarante à peine ont répondu à l'appel.

Décidément le commerce radical est en baisse ! La réunion des purs d'entre les purs a donc eu lieu. Elle a hésité longtemps avant de découvrir celui qui devait porter le poids des péchés d'Israël. Personne ne voulait jouer ce rôle et cela se comprend. On nous assure que l'élu choisi est M. le docteur Relhié, mais on ajoute que la perspective d'être candidat l'avait mis en fuite.

Au moment où nous écrivons ces lignes on ignore encore s'il l'acceptera. Nous le comprenons à merveille, car M. Relhié n'est pas un homme politique, il n'est qu'une doublure.

Nous aimons à croire que les parents et amis de l'honorable M. Relhié, l'empêcheront de se jeter dans une aventure qui sera d'autant plus désagréable qu'elle rappellera son insuccès monstrueux aux dernières élections dans le canton (sud) de Cahors, lorsqu'il se présenta contre M. Dufour.

Que sera-ce donc aujourd'hui, qu'il aura à lutter contre M. Bessières, dont le nom est si justement populaire et aimé. Jusqu'à preuve contraire, nous douterons de l'existence de cette candidature.

CANTON DE SOULLAC.

La candidature de M. Lachize, ainsi que nous l'avons dit, n'a aucune chance de succès, opposée à celle de l'honorable M. de Marquessac.

La profession de foi de l'ancien sous-préfet du 4 septembre, n'est pas faite pour lui rallier les électeurs.

Il veut fonder définitivement la République qu'il place au-dessus de tout.

Nous connaissons assez l'esprit qui anime les populations du canton de Souillac pour être persuadé qu'ils repousseront un candidat qui en est encore aux imprescriptibles principes de 1789.

Il est à remarquer que ce candidat, qui parle avec tant d'entraînement de la République, n'a pas même un mot qui puisse indiquer son adhésion au gouvernement du maréchal de MacMahon.

Pour lui, le septennat n'existe pas : il est de la secte qui ne reconnaît qu'une Assemblée souveraine libre de défaire le lendemain ce qu'elle a voté la veille.

Autrefois cela s'appelait la convention ; aujourd'hui cela se nomme la *Commune*.

Voici la lettre qu'avait annoncée M. de Marquessac. Nous aimons ces déclarations franches, qui ne laissent après elle aucun doute.

M. de Marquessac a raison, le temps des équivoques est passé ; il faut aujourd'hui que chacun se prononce pour ou contre la Révolution.

Monsieur l'électeur de Meyronne,

Vous combattez ma candidature en mettant en doute mon honnêteté et en invitant les électeurs à se tenir sur leurs gardes.

Dans la période électorale et derrière l'anonyme, tous les moyens sont bons, parait-il !

Rétablissons les faits.

Le parti radical républicain de Souillac m'a donné ses voix en 1871, cela est vrai ; il est encore vrai que cet appoint m'a donné la majorité ; mais il ne m'a pas soutenu à cause de mes opinions libérales, comme vous le dites ; il cherchait un adversaire capable de lutter contre son mortel ennemi, le baron Dufour ; la nécessité l'a conduit à voter pour moi, je ne lui en dois aucune reconnaissance.

Il a profité de ma situation, j'ai bénéficié de sa détresse, nous sommes quittes.

Ma profession de foi était restée sur le terrain constitutionnel de ce temps-là ; je soutenais le gouvernement de M. Thiers. M. Thiers est tombé d'une manière constitutionnelle. Qu'y faire ?

Du reste, une promesse faite dans ces circonstances, serait un contrat synallagmatique.

Votre parti a fait de grands pas depuis cette époque ; je ne vais pas aussi vite.

L'élection Barodet et consorts, les articles de vos

journaux glorifiant les plus mauvais souvenirs de 93, l'alliance de ces mêmes journaux avec nos plus mortels ennemis de l'extérieur, dans des questions qui intéressent au plus haut degré la sécurité de la France, la liberté de conscience et l'honneur national, ne m'auraient-ils pas donné le droit de considérer le contrat comme rompu ?

Mais jamais je n'ai fait de promesse en public comme vous le dites, en dehors de ma profession de foi.

Mes opinions, électeur de Meyronne, n'ont pas changé. Elles ne sont pas celles de votre parti.

Vous mettez votre République radicale au-dessus du suffrage universel; j'ai plus de respect pour les droits imprescriptibles du peuple, que vous ne sauriez déposséder sans résistance.

Vous voulez une religion d'état, une éducation d'état, une instruction d'état. En un mot, vous voulez vous emparer de l'esprit et du cœur de nos enfants pour les façonner à votre image et régner ensuite sans conteste sur des générations abâtardies.

J'ai plus de respect pour la liberté de conscience, la liberté du père de famille et le libre arbitre.

Vous augmenteriez volontiers les impôts des gens de la campagne qui ne savent pas se plaindre, pour diminuer les vôtres et vous jetteriez à l'occasion tous les prêtres par la fenêtre.

Vous allez trop vite; vous voyez bien que je ne puis pas vous suivre.

Mais prenez garde à la culbute au bout du fossé ! Monsieur le baron Dufour, que vous attaquez, par habitude, sans doute, est sur le même terrain que moi contre vous.

Nous mettons en pratique les paroles conciliatrices du Maréchal à Lille faisant appel à tous les hommes de bonne volonté et, si tous ceux qui n'ont pas vos opinions, en voulaient faire autant, les jours de votre parti seraient comptés.

Vous dites : « réussira-t-il à tromper la bonne foi des électeurs » et plus bas : « nous tenons M. de Marquessac et M. Dufour comme parfaitement honorables. »

La première de ces deux phrases est peu parlementaire et en contradiction avec la seconde.

Ce sont deux phrases à rectifier dans votre prochaine édition.

Adieu, bel inconnu, j'ai fini. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Comte de MARQUESSAC.

CANTON DE GRAMAT.

On assure que l'ancien maire de Gramat, M. Griffel, pose sa candidature dans le canton de Gramat.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, une poignée de radicaux de l'endroit, se sont réunis pour décider que M. Griffel serait le représentant du pays.

Il paraît que les sentiments politiques de ce concurrent sont assez connus pour qu'il lui soit inutile de faire une profession de foi.

Si nous sommes bien renseignés, sa proclamation sera aussi courte que significative. Elle se composera d'un seul mot :

GRIFFEL !

Cela en dit plus que tout le reste : Griffel ! M. Gambetta et M. Thiers ne feraient pas mieux.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous n'avons aucune espèce d'inquiétude pour l'honorable M. Calmels d'Artinsac. Il a eu la majorité dans un temps où le gouvernement favorisait ouvertement les hommes de la Révolution.

Combien plus grandes sont ses chances sous le gouvernement réparateur qui existe aujourd'hui.

Du reste les électeurs ont vu leur représentant à l'œuvre, ils savent avec quelle habileté et quelle persistance il sait soutenir les intérêts de son canton.

Nous ne disons pas seulement que son élection est assurée, mais nous ne croyons pas nous avancer trop en prédisant une formidable majorité au candidat conservateur.

CANTON DE LATRONQUIÈRE.

M. Laborie a véritablement affaire à un rude joueur.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons publié sa circulaire, aujourd'hui nous donnons sa proclamation. Elle est franche et loyale, et, pour notre part, nous aimons les convictions qui s'accusent avec une semblable énergie.

Le parti conservateur est en train de se relever de ce long effacement. Sur tous les points on voit des hommes résolus se poser en face de la Révolution.

St-Géry, Souillac, Vayrac, Latronquière, nous donnent cet exemple fortifiant.

Voici la circulaire de M. Bouscarel :

Electeurs,

Il existe entre vous et moi des relations étroites et déjà anciennes, cimentées par une communauté

d'intérêts et de sentiments que l'intrigue a souvent cherché à dénaturer.

C'est au milieu de nos chères montagnes que j'espère parcourir le reste de ma carrière, en faisant tout le bien que les circonstances et ma position me permettront de réaliser, si vous m'en donnez les moyens en m'appelant à l'honneur de vous représenter au Conseil général.

Chaque jour, mêlé à vos affaires, je connais mieux que personne vos besoins et vos aspirations.

Je ne suis pas de ceux qui, au moment des élections seulement, vont se montrer au peuple avec les mots d'égalité, de fraternité, et l'amuser de vaines promesses et de projets de fantaisie.

Non, je suis la veille ce que je serai le lendemain; heureux de vivre sans cesse au milieu de vous, et pratiquant la véritable égalité, la sincère fraternité, au lieu d'en parler toujours et faire le contraire.

Je ne veux pas vous parler politique, car je suis d'avis qu'au sein du Conseil général, il faut s'occuper exclusivement des intérêts administratifs du canton dont on a l'honneur d'être le mandataire; mais si d'autres la mettent en avant comme marche-pied électoral, je répondrai hautement que je suis conservateur et homme d'ordre avant tout.

Le maréchal Mac-Mahon appelle à lui les hommes modérés de tous les partis; c'est à ce titre que je suis prêt à le soutenir pendant les sept années de son pouvoir.

En vous demandant vos suffrages, ai-je besoin de vous répéter que vous pouvez compter toujours sur mon dévouement.

BOUSCAREL.

On nous raconte qu'un incident, qui dénote de l'ahurissement de M. Laborie, vient de se produire à l'occasion de la circulaire de son concurrent.

Ne sachant comment en avoir raison, il le citerait en conciliation devant le juge de paix au sujet d'une erreur involontaire sur la question des prestations.

On peut dire que quand la procédure se mêle d'une élection, c'est comme les vers quand ils se mettent aux fruits et qu'ils sont mûrs.

— Nous nous occupons peu des autres cantons où des candidats conservateurs se présentent contre des concurrents conservateurs; luttés pacifiques dans lesquelles chacun fait appel à ses amis et invoque ses titres, sans injurier ses adversaires.

Partout, les élections pour le conseil général devraient avoir ce caractère. La mission des Assemblées départementales étant essentiellement administrative, on devrait en bannir tout ce qui, de près ou de loin, touche à la politique.

Nous espérons que le gouvernement, si ferme et si équitable du Maréchal, finira par rendre le calme à une nation, qui ne demande qu'à vivre et à fermer les plaies causées par tant de bouleversements successifs.

Les élections qui vont avoir lieu auront, nous l'avons dit, un caractère essentiellement septennaliste.

Ce mouvement de l'opinion n'échappera pas aux différentes fractions de la majorité; il calmera les impatiences; il amènera la conciliation désirable entre les différents groupes.

Canton de Lalbenque, le 20 septembre 1874.

Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot.

Je viens de lire dans le *Libéral du Lot* du 19 courant, que M. Dugès, notaire à Fontanes, avait posé sa candidature au Conseil général pour le canton de Lalbenque. En reconnaissant qu'avec un autre concurrent que M. Roques, M. Dugès aurait les plus grandes chances de succès, le *Libéral* taxe son entreprise de téméraire; mais les conservateurs de toute nuance dont M. Dugès est l'expression la plus accentuée, se félicitent de cette témérité qu'ils appelaient déjà, depuis longtemps, de tous leurs vœux.

M. Roques, en effet, par ses opinions républicaines bien connues, avait cessé d'être en communauté d'idées avec eux, et ne peut plus aujourd'hui les représenter.

En présence de l'opinion publique qui se dessine en faveur de la candidature de M. Dugès, d'une manière très-significative, nous avons l'espoir que cette témérité sera couronnée de succès, et que le conseil général pourra compter un conservateur de plus dans ses rangs; aussi attendons-nous avec la plus grande sécurité le résultat du scrutin.

Recevez, etc.

Un de nos abonnés.

Nous apprenons que M. Laterrade, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le Lot, vient d'être appelé aux mêmes fonctions dans le département de Lot-et-Garonne.

Cette mutation est un véritable avancement pour cet ingénieur qui laisse parmi nous les meilleurs souvenirs.

Le Congrès scientifique de France a tenu lundi sa première séance dans la salle des assises du Palais de Justice de Rodez. Les plus grandes notabilités scientifiques de Paris et de la Province se sont donné rendez-vous dans l'antique capitale de Ruthènes.

M. le préfet de l'Aveyron a présidé la séance d'ouverture et a prononcé une remarquable allocution, dans laquelle il a rappelé les mérites du regretté fondateur de cette utile institution, dont il a montré en même temps le but pratique.

M. le Préfet avait à ses côtés les présidents d'honneur du Congrès. Mgr l'Evêque de Rodez, M. Desselligny, ancien ministre, député de l'Aveyron, et ses collègues MM. Boisse, et de Valady, M. le maire de Rodez, etc., etc.

Après le discours du Préfet, la présidence du Congrès a été donnée à M. Boisse, président de la Société des sciences de l'Aveyron, auquel ont été adjoints comme vice-présidents, MM. Castel, ingénieur en chef des mines, M. Eugène de Barrau, M. l'abbé Ceré, et M. Rozy.

Parmi les vice-présidents des sections nous remarquons, pour l'archéologie et l'histoire, M. Guirondet, avocat à Montauban.

Mardi matin les sections se sont réunies dans leurs bureaux respectifs et une séance générale a été tenue dans l'après-midi, dans laquelle on a entendu la lecture de plusieurs mémoires et une dissertation fort intéressante de M. Carthailhac, sur les dolmens et l'âge de pierre.

Mercredi, continuation des travaux.

Jeudi a eu lieu une excursion à Decazeville, dont la visite offrira un grand intérêt, car M. Desselligny, président de la société des forges, a présidé lui-même à cette excursion.

Le nombre des adhérents français ou étrangers au Congrès de Rodez dépassera 500. L'exposition scientifique et industrielle est considérable.

La Société des Etudes du Lot est représentée à ce congrès par plusieurs de ses membres.

Nous citerons entre autres M. Valette, un des directeurs trimestriels, qui a été envoyé à Rodez par la société, avec mission de lui rendre compte du Congrès, et M. Boudon, de Cajarc, qui a été élu vice-président de la section d'agriculture.

Castres, 22 septembre.

Nous sommes au plus fort des vendanges, et l'on peut déjà apprécier assez exactement la récolte de cette année.

Toutes les espérances sont dépassées.

Des propriétaires qui comptaient sur cent barriques de vendange et regardaient ce chiffre comme énorme, en ont cent cinquante et au delà.

Les petits propriétaires comme les grands sont émerveillés de cette richesse extraordinaire.

Une baisse considérable va se produire sur les vins.

On parle déjà de vingt francs les deux cents litres pour les vins nouveaux.

(Progrès du Tarn.)

Le Journal officiel publie l'avis suivant :

Les demandes de permutation entre les jeunes soldats de la classe de 1873 affectés d'office à l'armée de mer et ceux de la même classe désignés pour l'armée de terre étant en nombre inégal, il sera, conformément à l'art. 5 du décret du 18 juin 1873, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'art. 37 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, procédé publiquement, et par la voie du tirage au sort, à la désignation des jeunes gens qui seront admis au bénéfice de la permutation.

Le tirage au sort aura lieu, en séance publique, le jeudi 1^{er} octobre prochain, à une heure de l'après-midi, dans une des salles du ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, n° 88, à Paris.

Si nous en croyons les informations du *Siècle*, l'organisation de l'armée territoriale en régiments, bataillons, escadrons et batteries, est aujourd'hui définitivement arrêtée; les chefs de corps de l'infanterie, de la cavalerie et des armes spéciales sont déjà désignés, ainsi que les officiers supérieurs et la plupart des officiers comptables. Ces derniers ayant à faire un travail continu recevront, en temps de paix, une solde qui n'est pas encore déterminée, mais que l'on dit devoir être de 11 à 1,200 francs par an. Les sergents-majors seront également soldés.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 27 septembre 1874.

L'empoisonneuse

Ou la dame de Saint-Tropez.

Drame en cinq actes.

Le Brésilien.

Vaudeville en un acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 26 septembre 1874.

Naissances.

Béliben, Jean-Baptiste, rue Capmas. — Rivière, Rose, à Cabessut. — Jean-Baptiste, Maurice-Paul dit Millot, Quai Ségur. — Soulié, Léon-Alexandre-Jean-Antoine, Boulevard Nord. — Delaplaine, Ernest-Alfred, rue St-James. — Arnaudet, Marie-Jeanne, Collège Pellegry.

Mariages.

Niébylowski, Vincelas-Antoine et Audoury, Jeanne-Marie. — Tourette, Jean et Borie, Rosalie, dite Bouriot. — Griffet, Pierre-Paulin et Garrigues Claire.

Décès.

Lancien, Pétronille, jardinière, 61 ans, Cabessut. — Delsoue, Louise, 47 ans, Boulevard Nord. — Lacoste, Marie, 14 mois aux Arquès. — Delbreil, Daniel, 6 mois, Portail-au-Vent. — Carriol, Magdelaine, 74 ans, rue Cheval-Blanc. — St-Pierre, Jean-Baptiste, boulanger, 52 ans, rue des Augustin. — Coly, Marguerite, 78 ans, rue Nationale. — Boutier Denis, 48 jours, au rocher de Peyret.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
27	Diman.	s Cosme.	
28	Lundi.	s Wenceslas	Cazals, St-Chamarand.
29	Mardi.	s Michel, A.	Beauregard, Gramat.
30	Mercr.	s Jérôme.	Cahors.
1	Jeudi.	s Rémi.	
2	Vend.	ss Anges.	
3	Samedi	s Denis.	
<p>☉ D. Q. le 3, à 4 h. 45 du matin. ☽ N. L. le 10, à 6 h. 1 du soir. ☽ P. Q. le 18, à 10 h. 56 du soir. ☽ P. L. le 25, à 9 h. 37 du soir.</p>			
<p>Périgée, le 26. — Apogée, le 14.</p>			

Nos ateliers étant désertés par les ouvriers à l'occasion des vendanges, il nous est matériellement impossible de paraître mardi, mais le Journal paraîtra mercredi.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 25 septembre 1874.

Le maréchal de Mac-Mahon est revenu à Paris hier soir à 11 heures. Il a présidé ce matin, à l'Elysée, le conseil des ministres. Tous les membres du cabinet étaient présents, sauf le général de Chabaud-Latour, actuellement en congé.

Hendaye, 25 septembre, 2 h.

Les résultats de la seconde journée de la bataille paraissent avoir été favorables à don Carlos: Muro et Neas sont restés au pouvoir des carlistes. Les républicains se sont retranchés à Hara-soain. Mendivil est occupé par les carlistes. A Puente Rêma on fête la victoire. Les républicains prennent la route de Tafala.

Bourse de Paris.

Paris, 26 septembre 1874.

Rente 3 p. %	63,40
— 4 1/2 p. %	90,50
— 5 p. %	99,70

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, coliques, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,341. — Versant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE,

Cure n° 78,374.
M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.
M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens

l'esprit lucide et la mémoire fraîche. » 2

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique. Les expéditions directes se font par caisse. de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Abonnez-vous au Paris-Journal et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente **Montre à Remontoir Breguet.** pour Rien, RIEN, RIEN, Ecrivez, 9, rue d'Aboukir, Paris, pour souscrire ou pour avoir renseignements.

A vendre l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de

paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les **Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.**

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

Crédit Foncier de France

Tirage du 22 septembre 1874.

87^e tirage des obligations foncières 3 et 4 % (1853). — Le n° 43,447 gagne 100,000 francs — le n° 146,065 gagne 50,000 fr. — le n° 198,725 gagne 20,000 fr. — 1360 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

44^e tirage des obligations foncières 4 %, (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries : — 1277 — série 10, — 100,000 fr. ; série 38 — 30,000 fr. ; séries 18, 34, 12, 1, 37, 26, 7, 40, chacune 5,000 fr., et les 30 autres séries chacune 1000 fr. — 25 autres numéros

ont été en outre appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.

28^e tirage des obligations communales 3 % le n° 29,405 gagne 100,000 fr. — les n°s 143,376, — 57,841, — 127,678, — 59,869, — chacun 10,000 fr. — les n°s 9,685, — 130,955, — 52,118, — 126,591, — 112,578, — 52,711, — 13,519, — 69,679, — 46,810, — 122,348, chacun 1000 fr. — 660 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

35^e tirage des obligations foncières de 500 fr. 5 % — 1440 numéros ont été appelés au remboursement.

25^e tirage des obligations communales de 500 fr. 5 % — 964 numéros ont été appelés au remboursement.

3^e tirage des obligations communales de 300 fr. % — 972 numéros ont été appelés au remboursement.

CONSTIPATION

Mémez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la PODOPHYLLE COIRRE ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

ERNEST FOUBERT

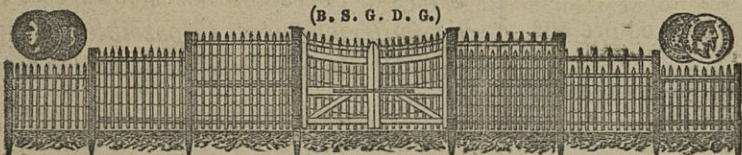
M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors. Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^e

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERES ARTIFICIELLES.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE **USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX**

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au gré de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

de l'Abbaye de Fécamp (France)

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.



Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.) Dépôts à Cahors : chez M. Lutz, confiseur ; M. Guiraud, confiseur.

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles. Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS. Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement. Toutes facilités pour le paiement.

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse